

**École de criminologie**  
Université de Montréal

**Hiver-2021**

Plan de cours

**SIP3070 – Organisation de la sécurité intérieure**

Lundi 13h à 16h

En ligne

Julie Delle Donne

[julie.delle.donne@umontreal.ca](mailto:julie.delle.donne@umontreal.ca)

Disponibilités : sur rendez-vous.

## Descripteur du cours

La structure et l'organisation de la sécurité intérieure.  
Le fonctionnement interne des organisations de sécurité.  
Les stratégies d'action intra et inter-institutionnelles.  
La coopération internationale.

## Objectifs du cours

### ***Objectifs généraux et spécifiques***

De façon générale, le cours vise à :

1. Présenter aux étudiants la structure et l'organisation de la sécurité intérieure.
2. Initier les étudiants aux débats critiques qui entourent l'organisation de la sécurité intérieure.

De façon spécifique, le cours permet à l'étudiant :

1. De développer ses capacités de lecture et d'analyse critique sur des sujets reliés à la sécurité intérieure;
2. D'acquérir une connaissance de la sécurité intérieure au Canada et de son histoire récente;
3. De développer sa capacité à relier des modifications de l'organisation de la sécurité intérieure avec des événements d'ordre politique, social, culturel et économique;

4. D'apprendre à considérer l'organisation de la sécurité intérieure et les politiques en cette matière de divers points de vue: praticiens privés et publics, décideurs (politiciens, hauts fonctionnaires), groupes sécurisés, grand public.

## Approches pédagogiques

- Présentations magistrales
- Lectures
- Conférenciers
- Études de cas

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen Intra	30 %	22 février
2. Travail pratique – analyse d'un projet de loi ayant eu un impact sur la sécurité intérieure du Canada (en équipe de 2 ou 3)	30 %	26 avril
3. Examen Final	40 %	26 avril

### Présentation des travaux

Des fiches expliquant les détails ainsi que les modalités d'évaluation seront disponibles sur l'espace Studium du cours.

### Barème de notation

#### Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+		77

3 2,7	B B-	Très bon	73 70
2,3 2 1,7	C+ C C-	Bon	65 60 57
1,3 1	D+ D	Passable	54 50
0	E	Échec	-de 50

### Déroulement du cours

Date	Contenu
<b>Thème 1 – Introduction</b>	
<b>11 janvier</b>	<i>Cours annulé – calendrier des études version révisée 10 décembre 2020</i>
<b>18 janvier</b>	<p><b>Cours 1 – Introduction et notions générales</b></p> <p>Présentation du cours</p> <p>Définitions des principaux concepts : sécurité intérieure, <i>policing</i>, actions de sécurité, acteurs, division du travail, généralistes de la sécurité, spécialiste de la sécurité, gouvernance du réseau, système de justice criminelle.</p> <p>Concepts relatifs à la législation : séparations des pouvoirs législatifs, législateur, projets de loi, lois, règlements.</p> <p>Description des acteurs législatifs : Assemblée nationale du Québec, travaux parlementaires, commissions parlementaires, commission des institutions, Parlement, Chambre des communes.</p> <p><i>Lecture recommandée</i> : Cusson, M., Ribaud, O., Blais, E. et Raynaud, M. M. (2019). Nouveau traité de sécurité intérieure : sécurité intérieure et sécurité urbaine. Introduction générale, p.11-23.</p>
<b>25 janvier</b>	<p><b>Cours 2 – Les ministères et l'organisation globale</b></p> <p>Enjeu actuel : le livre vert.</p> <p><b>Présentation du travail de session</b></p> <p>Acteurs : Ministère de la Défense nationale, Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile – Sécurité publique Canada, Ministère de la Sécurité publique – Québec, <b>Organigramme de l'organisation de la sécurité intérieure du Canada.</b></p>

	<p><i>Lecture obligatoire:</i> Gomez del Prado, G. et Leman-Langlois, S. (2020). <i>Police et policing au Québec – concepts, acteurs et enjeux</i>. Éditions Yvon Blais. <b>P.3-31</b></p>
1 <sup>er</sup> février	<p><b>Cours 3 – Les contours et les «limites » de la sécurité intérieure</b></p> <p>Concepts : Militarisation de la police, sécurité transfrontalière, coopération internationale, nouveaux enjeux, organisations intergouvernementales.</p> <p>Acteurs abordés : Armée canadienne et Agence des services frontaliers du Canada.</p> <p>Analyse d'un cas : La sécurité financière - Groupe d'action financière (GAFI) et Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).</p> <p><i>Lecture recommandée:</i> Kraska, P. B et V. E. Kappeller, 2005, « La militarisation de la police américaine : l'essor et la normalisation des unités paramilitaires », 17-40 dans F. Lemieux et B. Dupont (dir.), <i>La militarisation des appareils policiers</i>. Québec : Les Presses de l'Université Laval.</p>
<p><b>Thème 2 - Le renseignement</b></p>	
8 février	<p><b>Cours 4 – Le renseignement de sécurité, le renseignement policier et privé</b></p> <p>Élément historique : Commission MacKenzie (1969), Commission McDonald et Keable (1979-1981) et la création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).</p> <p>Concepts section 1 : renseignement de sécurité, menaces à la sécurité nationale, portée des pouvoirs d'interventions, équipes de sécurité intégrées, terrorisme;</p> <p>Acteurs abordés section 1 : Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS); Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC), Gendarmerie Royale du Canada (GRC), Programme des enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale (ECSN), Équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN) et Sections d'enquête de la sécurité nationale (SESN).</p> <p>Concepts section 2 : renseignement policier et privé, environnement criminel, <i>policing</i> privé, transmission des informations, protocoles officiels de coopération, protection des renseignements personnels et responsabilité civile.</p> <p>Acteurs abordés section 2 : Organisations policières, Centre de renseignement policier du Québec (CRPQ), Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS), Centrale de l'information criminelle (CIC), agent de liaison INTERPOL.</p> <p><i>Lecture obligatoire:</i> Gomez del Prado, G. et Leman-Langlois, S. (2020). <i>Police et policing au Québec – concepts, acteurs et enjeux</i>. Éditions Yvon Blais. <b>P.105-136</b></p>
15 février	<p><b>Cours 5 – Synthèse</b></p> <p>Suite du cours 4, synthèse et activités en sous-groupe pour la réalisation du travail de session.</p>

22 février	Examen intra portant sur la matière des cours 1 à 5
1 <sup>er</sup> mars	Semaine de relâche
<b>Thème 3 – Les agences de police</b>	
8 mars	<p><b>Cours 6 – Les organisations policières</b></p> <p><b>*CONFÉRENCIER</b></p> <p>Élément historique : La <i>Loi sur la police</i> et la création de l'École nationale de police du Québec (ENPQ).</p> <p>Concepts : organisation de la police au Québec et au Canada, niveaux de mandats, mandats policiers fédéraux, mandats policiers provinciaux, mandats policiers municipaux, la patrouille, l'enquête.</p> <p>Acteurs abordés : Sûreté du Québec (SQ), Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), escouades régionales mixtes (ERM).</p> <p><i>Lecture obligatoire</i>: Gomez del Prado, G. et Lemay-Langlois, S. (2020). <i>Police et policing au Québec – concepts, acteurs et enjeux</i>. Éditions Yvon Blais. <b>P.45 à 104</b></p>
15 mars	<p><b>Cours 7 – Les organisations policières</b></p> <p><b>*CONFÉRENCIER</b></p> <p>Élément historique : La mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).</p> <p>Concepts : la création d'unités spécialisées, la création d'organismes collaboratifs, la création d'organismes indépendants.</p> <p>Acteurs abordés: Unité permanente anticorruption (UPAC), le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).</p> <p><i>Lecture obligatoire</i> : Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre (novembre 2014). <i>Le maintien de l'ordre au Canada au XXI<sup>e</sup> siècle : une nouvelle police pour de nouveaux défis</i>. Sécurité publique Canada. <a href="https://www.rapports-cac.ca/reports/le-maintien-de-lordre-au-canada-au-xxie-siecle-une-nouvelle-police-pour-de-nouveaux-defis/">https://www.rapports-cac.ca/reports/le-maintien-de-lordre-au-canada-au-xxie-siecle-une-nouvelle-police-pour-de-nouveaux-defis/</a></p>
<b>Thème 4 – Les autres acteurs du <i>policing</i></b>	
22 mars	<p><b>Cours 8 – Les administrations de la sécurité publique</b></p> <p>Élément historique : la commission d'enquête sur l'octroi des contrats publics.</p>

	<p>Concepts : types d'administration de la sécurité publique (fonction principale / secondaire), application de règlements, droit pénal, pouvoirs et devoirs, garanties procédurales, inspection.</p> <p>Acteurs abordés : le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, la Commission de la construction du Québec, Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada, Loto-Québec, l'Autorité des marchés financiers (AMF), Autorité des marchés publics (AMP).</p> <p><i>Lecture obligatoire:</i> Gomez del Prado, G. et Leman-Langlois, S. (2020). <i>Police et policing au Québec – concepts, acteurs et enjeux</i>. Éditions Yvon Blais. <b>P.55-57</b></p>
<b>29 mars</b>	<p><b>Cours 9 – Les services internes de sécurité et sécurité privée</b></p> <p>Élément historique : La création du Bureau de la sécurité privée (BSP) et la professionnalisation de la sécurité privée.</p> <p>Concepts : administrations parapubliques, la responsabilité et l'imputabilité, pouvoirs et devoirs.</p> <p>Acteurs abordés : les institutions financières, les commerces, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les firmes d'investigation privée.</p>
<b>5 avril</b>	<b>Férié de pâque</b>
<b>12 avril</b>	<p><b>Cours 10 – Le système carcéral</b></p> <p>Élément historique : La priorisation de la gestion du risque et le meurtre de Marylène Lévesque.</p> <p>Concepts : gestion du risque, réinsertion sociale, besoins, menace, neutraliser, outils actuariels.</p> <p>Acteurs abordés : Service correctionnel du Canada (SCC), Commission des libérations conditionnelles du Canada, Services correctionnels – Québec.</p>
<b>19 avril</b>	<p><b>Cours 11 – Synthèse</b></p> <p>Synthèse et activités en sous-groupe pour la réalisation du travail de session.</p>
<b>26 avril</b>	<b>Examen portant sur la matière des cours 6 à 11 et remise du travail de session.</b>

## Lectures obligatoires et références bibliographiques

### Lecture obligatoire :

GOMEZ DEL PRADO, G. et LEMAN-LANGLOIS, S. (2020). *Police et policing au Québec – concepts, acteurs et enjeux*. Éditions Yvon Blais.

Disponible pour achat sur le site : <https://store.thomsonreuters.ca/fr-ca/pdp/police-et-policing-au-quebec---concepts-acteurs-et-enjeux/42750385>

### Référence bibliographique

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Travaux parlementaires*. Repéré à : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/index.html>

BIGO, D. et GUITTET, E. P. (2004). Militaires et sécurité intérieure: l'Irlande du Nord comme métaphore. *Cultures & Conflits*, (56), pages 5-10.

BONELLI, L. (2009). Quand les consultants se saisissent de la sécurité urbaine. *Savoir/agir*, (3), pages 17-28.

BONELLI, L. et RAGAZZI, F. (2014). Low-tech security: files notes and memos as technologies of anticipation, *Security Dialogue*, 45(5), pages 476-793.

BRODEUR, J.-P., 2008, Haute et basse police après le 11 septembre, *Criminologie*, 41 (1), pages 133-151.

BUREAU DU VÉRIFICATION GÉNÉRAL DU CANADA. (2009). Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada. Repéré à : [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_200903\\_01\\_f\\_32288.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200903_01_f_32288.html)

CUSSON, M., RIBAUD, O., BLAIS, E. et RAYNAUD, M. M. (2019). Nouveau traité de sécurité intérieure : sécurité intérieure et sécurité urbaine.

KRASKA, P. B et V. E. KAPPELLER, 2005, « La militarisation de la police américaine : l'essor et la normalisation des unités paramilitaires », 17-40 dans F. Lemieux et B. Dupont (dir.), *La militarisation des appareils policiers*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

LEMIEUX, F. (2005). De la police guidée par le renseignement à la complexité des appareils policiers : les limites de l'usage des renseignements dans la conduite des affaires policières. *Criminologie*, 38 (2), 65–89. <https://doi.org/10.7202/012662ar>

LYON, D., 2011, Les insignes corporels : la biométrie comme perte de l'histoire personnelle, 347-373 dans A. Ceyhan et P. Piazza, *L'identification biométrique : Champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Éditions de la maison des sciences de l'homme.

MCCULLOCH, J. et WILSON, D., 2016, Introduction, 13-26 dans *Pre-crime: Pre-emption, Precaution and the Future*. Londres: Routledge.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Lois et règlements sur la police et la prévention de la criminalité*. Repéré à : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/lois-et-reglements.html>

MONATHAN, T. et PALMER, N.A., 2009, The emerging politics of DHS fusion centres, *Security Dialogue*, 40 (6), pages 617-636.

PARLEMENT DU CANADA. *Légis Info*. Repéré à : <https://www.parl.ca/LegisInfo/Home.aspx?Language=F&ParliamentSession=43-2>

SATZEWICH, V. (2014) Visa officers as gatekeepers of a state's borders: the social determinants of discretion in spousal sponsorship cases in Canada, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40(9), pages 1450-1469.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources->



[formulaire/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 EN VOYER.pdf](#)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.